



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 121932

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les difficultés posées par la livraison des passeports biométriques. Depuis quelques mois, les passeports sont acheminés vers les mairies par la société TNT choisie par son ministère à la suite d'un appel d'offres. Concrètement, les services de la préfecture saisissent les données à partir des dossiers transmis par les mairies, puis adressent par télématique ces données à l'Imprimerie nationale, qui est chargée de la confection de ces documents de circulation. Les passeports sont ensuite directement réacheminés vers les mairies par la société TNT. Or, il s'avère que cette pratique est rarement en adéquation avec les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie dont l'amplitude est réduite s'agissant de communes de très petite taille. En effet, en milieu rural, les mairies ne sont ouvertes qu'à raison de quelques demi-journées par semaine. Aussi, très fréquemment, les transporteurs se présentent pour livrer les passeports en dehors des jours et heures d'ouverture des mairies puis renvoient les documents à l'Imprimerie nationale. Cette situation implique des recherches, des pertes de temps pour les agents communaux et le mécontentement de l'administré qui attend son passeport. Dans ces conditions, il serait nécessaire de permettre aux maires de petites communes de préciser les heures d'ouverture de leur mairie dans leur dossier de demande de passeports et, le cas échéant, de choisir une autre mairie (celle du chef-lieu de canton par exemple) où le coursier puisse déposer les passeports. Aussi il souhaiterait savoir si cette solution transitoire est envisageable dans l'attente d'une révision du cahier des charges liant la société TNT et le ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121932

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3498